

Décision DG n° 2019-302

**du 12 juillet 2019 portant nomination auprès du Comité scientifique permanent
« matériovigilance et de réactovigilance » de l'Agence nationale de sécurité du médicament
et des produits de santé**

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

- Vu** le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L. 5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;
- Vu** l'avis n° 2018-04 du Conseil scientifique en date du 26 septembre 2018 ;
- Vu** la délibération n° 2018-37 du conseil d'administration en date du 29 novembre 2018 ;
- Vu** la décision DG n° 2019-301 du 12 juillet 2019 portant création du Comité scientifique permanent «matériovigilance et de réactovigilance» de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

DECIDE

Article 1^{er} : Sont nommés membres du Comité scientifique permanent «matériovigilance et de réactovigilance», pour une durée de quatre ans à compter de la date de la présente décision :

En raison de leurs compétences scientifiques et techniques dans les domaines des dispositifs médicaux et dispositifs médicaux de diagnostic in vitro :

Monsieur ANCELLIN (Joël),
Monsieur BOURGAIN (Jean-Louis),
Madame BRISCHOUX (Sonia),
Madame CAMINADE (Isabelle),
Monsieur CHANLON (Sébastien),
Monsieur TRACOL (Philippe),
Madame WISNIEWSKI (Sandra),

En qualité de représentants des coordonnateurs régionaux et correspondants locaux de matériovigilance et réactovigilance :

Madame CHOULET (Marie-Hélène), membre titulaire,
Madame DERAÏN (Laure), membre titulaire,
Madame GOURIO (Charlotte), membre titulaire,
Madame MARTINEZ ROMON (Daniela), membre titulaire,
Monsieur NORMAND (Florentin), membre titulaire,

Madame REISZ (Emilie), membre titulaire,
Madame RIBAS (Cécile), membre titulaire,
Monsieur SELLAL (Kamel Olivier), membre titulaire,
Madame SUCCAMIELE (Lauriane), membre titulaire,
Madame WIELICZKO DUPARC (Elise), membre titulaire,

Madame ANDRE BOTTE (Christine), membre suppléant,
Madame BOUSQUET (Camille), membre suppléant,
Madame CASTEL-MOLIERES (Marion), membre suppléant,
Madame FAURE (Camille), membre suppléant,
Madame LECANTE (Véronique), membre suppléant,
Madame PELLEGRINO COUTURIER (Perrine), membre suppléant,
Madame PETIT LAIGNEL (Abir), membre suppléant,
Madame QUIEVY-MACCHIONI (Anne), membre suppléant,
Monsieur SOULEZ (Benoit), membre suppléant,
Madame TESTENIERE (Agnès), membre suppléant,

En qualité de représentants des associations agréées des usagers du système de santé :

Monsieur BOUNAUD (Gilbert), Association des Porteurs de Défibrillateurs Cardiaques, membre titulaire,
Monsieur ATINAULT (Alain), Association Renaloo, membre suppléant,
Monsieur TENAILLON (Alain), Association Renaloo, membre titulaire,
Monsieur COTTET (Claude), association Consommation Logement Cadre de vie, membre suppléant.

Article 2 : Le Directeur de la surveillance est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 12 juillet 2019

Dominique MARTIN
Directeur général